



POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022-2027
STUDIO DE MUSIQUE ANCIENNE DE MONTRÉAL

Table des matières :

1. <i>Préambule</i>	3
1.1 Mise en contexte	3
1.2 Définition du développement durable à laquelle adhère l'institution	3
2. <i>Vision et principes directeurs</i>	4
2.1 Vision écoresponsable	4
2.2 Principes directeurs retenus	5
3. <i>Orientations et objectifs</i>	6
Orientation 1 - Bâtir des ponts inspirants entre la musique ancienne et le développement durable	6
Orientation 2 – Capitaliser et renforcer notre écosystème pour maximiser les impacts positifs sur la société	7
Orientation 3 – Déployer l'écoresponsabilité dans la gestion de l'organisation et l'opérationnalisation de nos activités	7
4. <i>Champs d'application</i>	8
5. <i>Rôles et responsabilités</i>	8
6. <i>Politiques associées</i>	8
7. <i>Entrée en vigueur</i>	8

1. Préambule

1.1 Mise en contexte

Durant les dernières années, le Studio de musique ancienne de Montréal (SMAM) a développé des bonnes pratiques de développement durable, notamment sur le volet social (conditions de travail) et sur le volet environnemental (réflexions et expérimentations sur le zéro-déchet). Le SMAM peut également compter sur un lien de confiance réciproque avec son écosystème (chanteur(euse)s, musicien(enne)s, employé(e)s, etc.)

Convaincu par l'idée que la musique ancienne est un vecteur de bien-être historique, universel et intergénérationnel, le SMAM souhaite désormais ancrer le développement durable dans sa mission et créer sa première politique de développement durable.

Grâce à cette politique, le SMAM pourra tout d'abord s'inscrire dans une présente dynamique écoresponsable au sein du secteur culturel. Au-delà de ce positionnement, cet engagement permettra de créer une culture organisationnelle fédératrice entre les membres clés de la communauté du SMAM, d'élargir cet écosystème et de contribuer à l'émergence d'un modèle exemplaire pour l'industrie.

La construction de la première politique de développement durable est le fruit d'une démarche collaborative avec l'ensemble des employé(e)s de l'organisation, des membres de la direction et du conseil d'administration.

1.2 Définition du développement durable à laquelle adhère l'institution

La définition du développement durable utilisée dans le cadre de cette politique se base sur la définition du Rapport Brundtland, qui est la suivante :

« Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».¹

En d'autres mots, le développement doit avoir comme objectif l'amélioration de la qualité de vie et comme limite la capacité de support des écosystèmes. Il permet de répondre aux besoins actuels en tenant compte des inégalités sociales et intergénérationnelles, mais il ne doit pas compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs besoins.

¹ Rapport Brundtland (Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1987)

Le Studio de musique ancienne de Montréal, par cette politique, s'engage à prendre des décisions et à réaliser des actions qui maximisent les retombées positives pour son milieu et qui réduisent les impacts négatifs pour l'environnement.

Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.²

Ainsi, le développement durable s'insère à l'ensemble des actions et décisions de gestion et d'opération qu'adopte le SMAM dans le but de mieux arrimer les enjeux économiques, sociaux, environnementaux et transversaux tout en considérant les besoins des générations présentes et futures.

2. Vision et principes directeurs

2.1 Vision écoresponsable

Afin de jouer un rôle moteur en matière de transition socio-écologique, le SMAM souhaite incarner et développer, de concert avec son écosystème, un modèle responsable et innovant dans l'industrie de la musique classique.

Ce format, exemplaire et inspirant pour l'industrie musicale, implique des changements sur l'offre, l'écosystème et les opérations du SMAM. À savoir :

Bâtir une culture organisationnelle saine et inspirante pour l'industrie musicale et qui favorise le développement des employé(e)s ;

- Adopter et ancrer des pratiques et des comportements écoresponsables (mobilité durable, approvisionnement responsables et locaux, etc.) ;
- Faire de la mutualisation une des pierres angulaires du positionnement stratégique du SMAM ;
- Disposer d'un modèle d'affaires à impact positif pour assurer la pérennité de l'organisation ;
- Mettre de l'avant le savoir-faire québécois (artistes, instruments d'époques, etc.) ;
- Favoriser l'accès de la musique ancienne à un public plus jeune et diversifié ;
- Co-définir et expérimenter la posture de l'artiste responsable dans l'industrie de la musique classique ;

² Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ), inspiré de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable de l'Université du Québec à Montréal

- Enlacer le patrimoine de la musique ancienne avec la préservation du patrimoine naturel. Ceci en intégrant les dérèglements climatiques dans la programmation artistique et en offrant au public une expérience de concert axée sur la contemplation et la réflexion.

2.2 Principes directeurs retenus

La présente politique de développement durable s'appuie sur les six (6) principes directeurs suivants, extraits de la Loi sur le développement durable (2006) :

A. Santé et qualité de vie

Le SMAM contribue à améliorer la protection de la santé et l'amélioration de la qualité de vie des employé(e)s et de son public.

B. Protection du patrimoine culturel

Le SMAM a pour mission de partager et de diffuser la richesse, la beauté et la profondeur émotionnelle de la musique ancienne. Le Studio permet ainsi sa protection et sa mise en valeur.

C. Accès au savoir

En intégrant le développement durable dans la présentation de certaines pièces et en créant un lien de proximité entre les artistes et son public, le SMAM encourage et stimule l'innovation afin de permettre une participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable.

D. Participation et engagement

Le SMAM encourage la participation de ses employé(e)s et de son écosystème dans des activités de développement durable.

E. Production et consommation responsables

Le SMAM adopte des pratiques écoresponsables dans ses opérations et dans son quotidien afin d'atteindre ses objectifs de développement durable.

F. Équité et solidarité sociale

Le SMAM a dans son ADN l'éthique, la solidarité sociale, la diversité culturelle ainsi que l'équité de genre, intra et intergénérationnelle.

3. Orientations et objectifs

La politique de développement durable du Studio de musique ancienne de Montréal repose sur les trois (3) orientations suivantes. Elles s'arriment à la vision écoresponsable (voir plus haut) et aux six (6) principes directeurs de cette politique :

1. Bâtir des ponts inspirants entre la musique ancienne et le développement durable
2. Capitaliser et renforcer notre écosystème pour maximiser les impacts positifs sur la société
3. Déployer l'écoresponsabilité dans la gestion de l'organisation et l'opérationnalisation de nos activités

Chaque orientation se décline en objectifs à atteindre sur un horizon de trois (3) ans.

Orientation 1 - Bâtir des ponts inspirants entre la musique ancienne et le développement durable

Objectifs :

1. Intégrer le développement durable dans les programmes de concert
2. Co-initier des récompenses qui valorisent les organisations reliées à la musique ancienne qui agissent en matière de développement durable
3. Participer et mobiliser les personnes volontaires de notre industrie à s'engager pour des causes qui contribuent à assurer la transition socio-écologique des territoires
4. Sensibiliser le grand public aux bienfaits de la musique ancienne sur la santé et le bien-être de chacun(e)
5. Définir et expérimenter avec des volontaires la posture de musicien(ne) responsable

Principes directeurs associés :



Protection du patrimoine culturel



Accès au savoir



Participation et engagement



Santé et qualité de vie

Orientation 2 – Capitaliser et renforcer notre écosystème pour maximiser les impacts positifs sur la société

Objectifs :

1. Identifier et mettre en place des pratiques de mutualisation avec notre écosystème
2. Faire rayonner le savoir-faire local québécois
3. Rendre visible nos initiatives en développement durable pour aller à la rencontre de nouveaux partenaires et autres membres de l'écosystème

Principes directeurs associés :



Protection du patrimoine culturel



Accès au savoir



Participation et engagement

Orientation 3 – Déployer l'écoresponsabilité dans la gestion de l'organisation et l'opérationnalisation de nos activités

Objectifs :

1. Renforcer l'engagement et la contribution du CA dans notre quotidien et notre avenir
2. Assurer notre développement et notre pérennité financière pour renforcer notre viabilité
3. Définir et entretenir une cohésion d'équipe de façon durable
4. Bonifier notre culture organisationnelle qui serait le reflet des valeurs partagées et qui permettrait aux employé(e)s de se développer sereinement
5. Bonifier les bonnes pratiques écoresponsables existantes dans nos opérations et nos activités
6. Faire des employé(e)s et des musicien(ne)s des acteurs clés de changement

Principes directeurs associés :



Accès au savoir



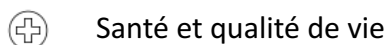
Participation et engagement



Production et consommation responsables



Équité et solidarité sociale



4. Champs d'application

Ce document s'adresse à tous(tes) les employé(e)s, bénévoles, administrateur(trice)s, visiteur(e)s, fournisseur(se)s, artistes et partenaires de notre organisation. En accord avec les principes du développement durable, cette politique s'inscrit dans un processus collectif sollicitant l'engagement de chaque partie prenante du Studio de musique ancienne de Montréal.

5. Rôles et responsabilités

La direction et le conseil d'administration du SMAM s'assurent de la mise en œuvre de la politique de développement durable dans le temps. Les membres de l'équipe du SMAM incarnent cette politique dans leur travail au quotidien.

6. Politiques associées

- Politique de promotion de la civilité, de prévention du harcèlement au travail et du traitement des plaintes
- Politique de santé et sécurité au travail

7. Entrée en vigueur

Dès son adoption par le conseil d'administration le 29 juin 2022